

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 4 avril 2017

À l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour rénover et transformer un immeuble de rapport de 3 appartements, rehausser la toiture et construire une lucarne à l'avant, construire une extension en arrière au dernier étage, abattre deux arbres, rue du Pont-Levis, 55.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous comprenons la volonté de réaménagement de l'immeuble ainsi que la volonté de rendre l'utilisation du jardin plus accessible. Néanmoins, la rehausse proposée permet l'implantation d'une terrasse au dernier étage qui va entraîner des nuisances sonores et des pertes d'intimité pour l'intérieur d'îlot. Pour ces raisons, nous nous opposons à la création de cette terrasse.

En outre, le projet prévoit des emplacements vélos. Ces emplacements sont aux nombres de 5 et nous aurions voulu que le projet en prévoie 7, c.-à-d. autant que le nombre de chambres. Si la place manque, peut-être faudrait-il envisager l'utilisation d'un support vélos sur 2 étages.

De plus, nous mettons en doute l'accessibilité de cette zone. En effet, la cage d'escalier nous semble assez étroite et sa montée et descente avec un vélo sera très fastidieuse. Prévoir le local vélo au rez-de-chaussée aurait été plus judicieux.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Coordinateur.